

Image not found or type unknown



Contribution alimentaire pour une enfant de 19 ans

Par **riders007**, le **08/10/2008** à **20:47**

bonjour je suis divorce depuis 1994 je verse une contribution a mes enfants qui ont 16 et 19 ans en faite ma fille de 19 ans habite chez son copain et ne reside pratiquement plus chez la maman j aimerais verse directement la contribution a ma fille et non a la mere qu en pensez vous !!